

Opération "Eaux-Jura"

Bien plus qu'un jeu de mot, c'est un mot d'ordre, la devise d'une opération destinée à éviter les pollutions en prenant le problème à la source.



Le Défi Bienne a été relevé. Cette action, conduite en 2006 et 2007, a permis d'avoir une connaissance précise de la localisation des émissions de micropolluants métalliques et de réduire significativement les déversements de cuivre et de nickel dans les réseaux d'assainissement et dans la Bienne.

On ne pouvait en rester là, et il fallait voir plus grand. En ayant en tête, de surcroît, la Directive Cadre Eau qui exige, pour 2015, «un bon état général des eaux». L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a donc proposé d'engager une nouvelle opération, baptisée Eaux-Jura, qui court jusqu'en décembre 2012, qui s'attaque aux pollutions d'origine toxique et qui concerne toutes les communes jurassiennes du Parc, soit plus de 700 entreprises (*). Le Parc en est le porteur principal en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura. L'Agence de l'Eau et la Région Franche-Comté assurent l'essentiel du financement, l'Etat et le Département du Jura ap-

portent un complément et les communes une contribution à proportion des entreprises situées sur leur territoire.

Les lunettes d'Adriana



«Je prends contact avec les entreprises pour un premier diagnostic de l'activité», explique Bertrand Devillers, conseiller environnemental au Parc. Nous effectuons aussi, avec les techniciens des deux Chambres, des visites plus ciblées pour les secteurs estimés «à risque». La philosophie générale consiste à traiter les choses le plus en amont possible, à prévenir les pollutions plutôt que d'avoir à les traiter. Les dirigeants nous réservent généralement un bon accueil, d'abord parce qu'ils entendent respecter l'environnement et aussi parce que le programme Eaux-Jura prévoit des subventions destinées à améliorer le traitement des eaux usées et la gestion des déchets dangereux.» Si les entreprises ont besoin de

conseil, elles peuvent aussi s'entraider, c'est le sens du Club des Bonnes Pratiques qui vient d'être créé. Il a déjà tenu trois réunions, en mars, en juillet et en octobre, avec l'intervention d'un spécialiste du thème traité, suivi d'un débat. Autre outil destiné à favoriser les échanges, une newsletter (les anglicismes sont le péché mignon du monde économique), autrement dit, une lettre d'information qui paraît elle aussi à un rythme trimestriel.

Stéphane Cornu et Renaud Manzoni, respectivement directeur général et responsable qualité-environnement de l'entreprise Naja, à Chaux-du-Dombief ont été parmi les premiers à rejoindre le Club. «Nous sommes des micro-mécaniciens de précision», dit Stéphane Cornu en guise de présentation. Fondée en 1987, l'entreprise (lunetterie, horlogerie et accessoires de luxe) emploie aujourd'hui 150 personnes. Elle a choisi le haut de gamme ; on raconte volontiers que les lunettes d'Adriana Karembeu ont été fabriquées ici. Naja s'est fait un nom sans chercher à imposer le sien, en

travaillant pour des marques réputées.

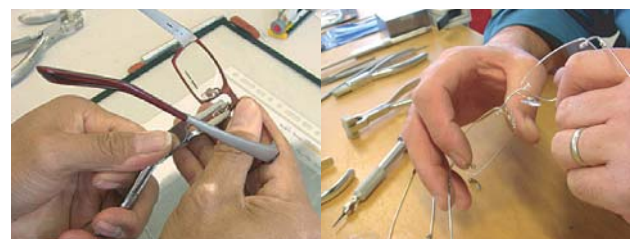
Veille environnementale

Côté environnement aussi, la tendance serait plutôt au haut de gamme. «Nous respectons bien sûr la réglementation en vigueur, faute de quoi toute entreprise est passible de sanction. Mais nous nous attachons à faire mieux, à élever le niveau d'exigence. Sur le mode des défis de qualité et de productivité, qui sont entrés dans les mœurs, nous proposons des défis d'hygiène et de sécurité environnementale. Nous utilisons des produits chimiques, chacun à son poste de travail doit en être conscient et faire preuve de la plus grande vigilance. Nous sommes aussi de grands consommateurs d'eau, nous avons une station de dépollution, mais si nous réduisons nos consommations, c'est bon pour la planète et c'est bon pour les comptes de l'entreprise.» Chez Naja, les déchets sont triés, cela va de soi. Les recommandations faites en interne valent aussi pour les fournisseurs, les prestataires. Dans ces conditions, que peut

apporter la fréquentation du Club des Bonnes Pratiques ? «Le Club peut nous être très utile, disent de concert Stéphane Cornu et Renaud Manzoni. Il permet de s'ouvrir à des personnes extérieures, d'avoir une approche plus transversale des problèmes. Il permet les échanges entre nous ; certains ont pris de l'avance, leur expérience est intéressante pour ceux qui en ont moins et qui perdraient leur temps à réinventer l'eau tiède. Le Club nous incite à nous impliquer davantage et il a une fonction de veille environnementale.» L'eau tiède ne sera donc pas réinventée, mais le «bon état général des eaux» dans le Jura sera assurément rétabli. Avant 2015, tant qu'à gagner du temps. ■

(*) Le secteur est divisé en quatre bassins : Morez, Saint-Claude, Moirans-en-Montagne et Saine-Lemme. Une dizaine de communes n'ont pas d'entreprise sur leur territoire et ne sont donc pas concernées.

Contact Parc :
Bertrand DEVILLERS
b.devillers.pnrhj@wanadoo.fr



Coup de main

L'Agence de l'Eau accorde des subventions aux entreprises :

- pour des diagnostics, effectués par un bureau d'études, permettant de limiter les pollutions toxiques (taux de 50%) ;
- pour des travaux ou des investissements liés à la gestion des produits ou effluents contenant des substances toxiques (40% pour les PME-PMI, 30% pour les autres) ;
- pour la collecte et l'élimination, par des prestataires conventionnés, de déchets dangereux (50%, avec un tonnage limité).

Les taux d'aide pourraient être majorés au 1er janvier 2010.

